

**CEETRUS FRANCE**  
Société par actions simplifiée à capital variable  
243-245 Rue Jean Jaurès  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ  
RCS Lille Métropole 969 201 532

-----

**EXTRAIT DES DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES DU 27 NOVEMBRE 2024**

**ACTE SOUS SEING PRIVE**

[...]

**PREMIERE DECISION**

La collectivité des associés décide de modifier l'article 11 des statuts en vigueur de la Société, qui seront désormais rédigés comme suit :

**ARTICLE 11 - PRESIDENCE DE LA SOCIETE**

Désignation

La Société est représentée, dirigée et administrée par un Président, personne morale ou physique, actionnaire ou non actionnaire de la Société.

Le Président, personne morale, est représenté par ses dirigeants sociaux ou à défaut par un représentant permanent personne physique.

Le Président est désigné par décision collective des actionnaires.

Durée des fonctions

Le Président est nommé pour la durée que la décision collective des actionnaires fixe. Il peut résilier ses fonctions à tout moment à charge pour lui d'en informer les actionnaires.

Il peut être révoqué à tout moment, et sans qu'un motif soit nécessaire, par décision majoritaire des actionnaires. La révocation des fonctions de Président n'ouvre droit à aucune indemnité.

Rémunération

La rémunération du Président est fixée chaque année par décision collective des actionnaires.

Pouvoirs

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de

l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux actionnaires.

Cependant à titre de règlement intérieur, sans que cette mesure ne soit opposable aux tiers, il devra recueillir l'accord préalable de la collectivité des actionnaires, pour accomplir les actes suivants :

Tout investissement (quel que soit la forme et les modalités) représentant un montant supérieur à 1 million d'euros ;

Cession ou apport de tout actif ou ensemble d'actifs immobilisés autre que des Marques (Titres, fonds de commerce, actif immobilier, etc.) d'un montant supérieur à 1 million d'euros ;

La ou les cession(s) ou l'ou les apports de ou des marques ;

Tout financement externe, notamment par voie d'emprunt bancaire ou d'emprunt obligataire ou par l'émission de titres de créance, ou garantie

Constitution de sûretés personnelles (cautionnement, aval etc..) ou réelles mobilières (nantissement) ou immobilières (antichrèse, hypothèque) ;

Tout contrat de consultant d'un montant unitaire supérieur à 100.000 euros

Tout contrat, autre qu'un financement externe, ayant pour effet direct ou indirect un engagement de payer d'un montant supérieur à 200.000 euros pour l'intégralité de la durée de l'acte, étant entendu que n'entrent pas dans le champ d'application de cette validation :

tout octroi de financement (notamment par la mise en place d'avances de trésorerie, de lignes de crédit et de prêts) au profit de toutes sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L233-3 du Code de commerce (les « Financements Intragroupes »), et ;

toute souscription auprès de contreparties financières (i) de couvertures de taux, dans la limite de la dette financière brute consolidée au niveau de la Société et (ii) de couvertures de change, dans la limite du montant des Financements Intragroupes en devises

Toute prise à bail d'un local, par et pour la Société.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

## DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à la société « LEXTENSO » dont le siège social est La Grande Arche – Paroi Nord - 1 Parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense (552 119 455 RCS Nanterre) aux fins d'effectuer tous dépôts et inscriptions aux registres, signer toutes déclarations, requêtes et tous documents, effectuer toutes démarches, produire toutes pièces justificatives, élire domicile et en général, faire tout ce qui est nécessaire, y compris par voie dématérialisée avec signature électronique conformément aux textes légaux en vigueur.

[...]

Extrait certifié conforme

Le Président

Signé par :  
  
6A800B759D84434...